

HONORAIRES DE TRANSACTION

Ces honoraires* comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Prix de vente		Sur les immeubles à usage d'habitation et sur les terrains à bâtir
De	À	HONORAIRES TTC*
0 €	49 999 €	4 900 €
50 000 €	74 999 €	6 500 €
75 000 €	99 999 €	7 500 €
100 000 €	124 999 €	8 900 €
125 000 €	149 999 €	9 900 €
150 000 €	174 999 €	10 900 €
175 000 €	204 999 €	11 900 €
205 000 €	234 999 €	12 900 €
235 000 €	299 999 €	14 900 €
300 000 €	399 999 €	5,00 % plafonnés à 18 000 €
400 000 €	499 999 €	4,50 % plafonnés à 21 000 €
500 000 € et plus		4,20 %

FRAIS ET HONORAIRES SPECIFIQUES

PRESTATION DE SERVICE A LA DEMANDE DU BENEFICIAIRE

Etablissement d'un pré-état daté (sur devis validé à la demande et sous réserve de gérer la copropriété)

250 € TTC

* Les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche. Dans le cadre de la formule Sérénité, les honoraires résultant du présent barème peuvent être réduits (voir conditions en agence).

PRESTATIONS ET HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus, meublés (loi du 6 juillet 1989) et droit commun	EN ZONE TENDUE		EN ZONE NON TENDUE	
	A la charge locataire	A la charge propriétaire	A la charge locataire	A la charge propriétaire
Organisation de la visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	10 € / m ²	10 € / m ²	8€ /m ²	8€ /m ²
Préparation et réalisation de l'état des lieux de location	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²
Total des honoraires de visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et d'état des lieux	13 € / m ²	13 € / m ²	11 € / m ²	11 € / m ²
Honoraires d'entremise et négociation, à la seule charge du bailleur		80 €		80€
Honoraires liés à toute modification du bail en cours d'exécution (avenant, à la charge du demandeur)		250€		
Honoraires Location : Stationnement, Garage, Cave, etc : Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée (à la charge du bailleur et du locataire)	Bailleur : 200€		Locataire : 200€	
Honoraires Location : Baux Commerciaux	10% du montant du loyer triennal hors taxes et hors charges triennales, comprenant les frais de constitution du dossier et de rédaction du bail			
Honoraires Location saisonnière A la charge du locataire	27% du loyer brut propriétaire 35€ frais de dossier			
Honoraires Gestion saisonnière A la charge du bailleur	12% du loyer brut propriétaire			

SUIVI ADMINISTRATIF

Gestion de la relation avec les locataires et le cas échéant avec le Syndic de copropriété	9,50 € TTC par lot/mois
Rédaction et délivrance de tout document administratif (dossier ANAH, CAF...)	
Mise à disposition d'un espace client sur internet (stockage compte rendu de gestion, contrats de location...)	
Suivi des attestations d'assurance et des contrats d'entretien	
Réalisation d'un état préparatoire à la déclaration des revenus fonciers	
Veille réglementaire	
Suivi des diagnostics obligatoires	
Consignation des PV d'assemblée générale (sous condition d'avoir reçu mandat spécial)	
Information et suivi des préavis locataires	
Renouvellement des baux d'habitation	
Relance locataire en situation d'impayés (courrier, tél, mail)	5,75 % des sommes encaissées
Mise en place et suivi du plan d'apurement	
Sur demande : estimation de la valeur de vente de votre bien	

SUIVI COMPTABLE

Appeler et reverser les loyers mensuellement	5,75 % des sommes encaissées
Encaisser toutes sommes (loyers, provisions pour charges et indemnités diverses)	
Donner quittance au locataire	
Réviser les loyers	
Procéder à tous les règlements relatifs aux biens objets du mandat dont les appels de fonds au syndic (sous conditions d'avoir reçu mandat spécial)	
Procéder à la régularisation des charges et recouvrer la taxe d'ordures ménagères	
Etablissement du compte rendu mensuel de gestion	

SUIVI TECHNIQUE

Prendre toutes les mesures conservatoires	3,00 % du loyer charges comprises
Missionner les entreprises lorsque des travaux sont nécessaires (sous conditions prévues au mandat)	
Demande de devis auprès d'artisans ayant donné satisfaction ou auprès des artisans de votre choix (dans la limite de 2 devis)	
Gérer les travaux d'entretien et de réparations courantes	
Déclarer et suivre les désordres des biens sous garantie de parfaite achèvement, biennale, ou dommage ouvrage	

ASSURANCE GARANTIE LOYERS IMPAYES (PACIFICA 1031)

Garantie de loyers impayés (sans limite de durée, jusqu'à 90 000€)	3,00 % du loyer charges comprises
Protection juridique (prise en charge des frais de procédure dans la limite de 20 000€)	
Perte de loyer résultant d'une impossibilité de relocation en cas de détériorations causées par le locataire	
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000 € (dont 3 000€ pour les espaces verts)	

LES OPTIONS A LA CARTE

Accompagnement et assistance auprès des assurances en cas de sinistres (tarification par sinistre)	75 €
Vous représenter ou vous faire représenter aux assemblées générales de copropriété (tarification par assemblée générale)	150 €
Bilan patrimonial immobilier	150 €
Passage du dossier locataire au contentieux (mise en œuvre procédure judiciaire, commandement de payer...) sauf dossiers assurés en garantie loyers impayés	75 €
Mise en concurrence à partir du 3ème devis et dans la limite de 5 devis	75 €
Visite ponctuelle du bien sur demande du bailleur (sous réserve de l'accord du locataire)	75 €
Reportage photos professionnelles de votre logement	150 €
Etude de la valeur locative de votre bien (avec rapport et éléments de comparaison)	75 €

ASSURANCE VACANCE LOCATIVE (indissociable de l'assurance GLI, uniquement pour les biens non meublés)

Perte de loyer liée à l'absence de locataires (6 mois de loyers charges comprises du dernier locataire. 4 600 € par mois maximum après une franchise de 45 jours)	3,40 % du loyer charges comprises
---	-----------------------------------